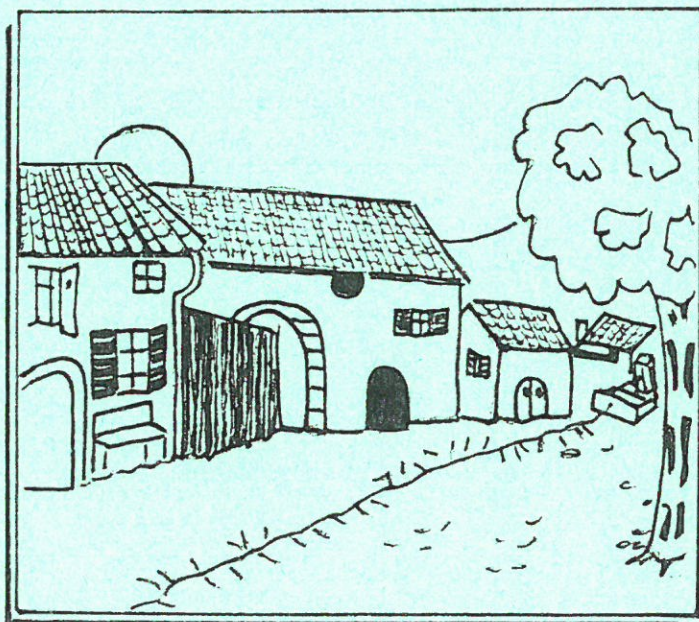
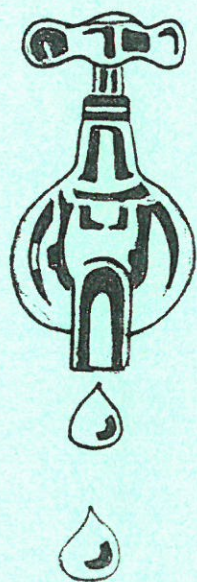


# ENTRÉ-NOUS.

SPECIAL.

. Juillet 93 .



. EAU

. ORDURES

. ASSAINISSEMENT

La France ... nous ne l'avons pas héritée de  
nos parents,  
mais empruntée à nos enfants.  
Pussions nous la leur rendre plus belle que  
nous l'avons reçue.

Antoine de SAINT EXUPERY



## LE MOT DU MAIRE

Vous avez en main un numéro spécial d'ENTRE NOUS consacré aux problèmes: - de l'eau,

- de l'assainissement,

- des ordures ménagères et déchets hétérogènes.

Pourquoi avoir réalisé un numéro spécial sur ces trois thèmes?

Simplement parce qu'ils sont déjà, dès maintenant, des sujets majeurs d'interrogation, de réflexion, de coût de plus en plus élevé et constitueront demain les préoccupations essentielles de la protection de notre environnement et de qualité de vie, pour nous mais surtout pour les générations à venir.

En second lieu, parce que les législations, décrets, règlements et autres textes sont profondément modifiés et arrivent de toutes parts dans les mairies.. Ces textes nouveaux et votés par la majorité des partis politiques, traduisent une volonté nationale et à THIAVILLE, comme partout ailleurs en France, nous devons progressivement nous conformer à ces directives nouvelles. Il n'est pas possible d'y échapper !

Enfin, je considère que les Thiavillois doivent être informés le plus complètement et le plus objectivement possible, compte tenu des éléments actuellement en notre possession, sur ce qui est susceptible de se passer dans les prochaines années, quelque soit l'équipe municipale en place.

Puisse cet ENTRE NOUS spécial vous expliquer les impératifs auxquels nous sommes soumis, les choix que nous seront amenés à faire pour sauvegarder notre environnement et permettre à THIAVILLE de progresser, de se développer au 21<sup>e</sup> siècle tout proche. Plus rien (ou presque) n'est gratuit, tout service a un coût qu'il faut payer. L'eau, l'assainissement et les ordures vont grever de plus en plus lourdement nos budgets familiaux. On peut le regretter certes mais c'est pour garder une Terre, une France, une Lorraine, une commune propre et saine pouvant encore accueillir dans les décennies à venir les générations futures sur les lieux mêmes où, nous leurs ancêtres, auront vécu.

M.J.

# L'EAU

Les fontaines

Le réseau de distribution d'eau

## GENERALITES

Les besoins en eau ont considérablement augmenté depuis quelques décennies, en particuliers pour les collectivités locales et l'agriculture. Par contre, le secteur industriel, sans doute le plus surveillé, a réduit sa consommation. En France, on estime les prélèvements d'eau à 41 milliards de m<sup>3</sup> par an. La consommation, c'est-à-dire le volume non restitué, s'élève à 8 milliards de m<sup>3</sup> par an. En termes de ~~à l'heure~~, les centrales thermo-électriques viennent largement en tête avec plus de 51%. L'agriculture domine la consommation avec plus de 36%. Au cours des 20 dernières années, les surfaces irriguées ont augmenté de plus de 300%, avec il est vrai, des disparités considérables selon les régions.

A titre individuel, chaque Français consomme en moyenne 200 litres d'eau par jour (avec des écarts allant de 100 à 500 litres par jour). L'O.C.E.D.E. prévoit pour l'an 2000 une consommation moyenne de 220 à 280 litres par jour.

Le problème de l'eau n'est pas seulement quantitatif. Il est aussi qualitatif et on déplore une dégradation progressive de la qualité de l'eau. Cette menace est présente dans les eaux brutes, dans les réseaux de distribution et dans l'insuffisance de l'assainissement. La très forte urbanisation du pays d'une part et l'obligation pour l'agriculture d'obtenir des rendements élevés voire de se reconvertir rapidement sous l'impulsion de directives parfois draconiennes d'autre part, sont les principales sources de problèmes liés à la qualité de l'eau. La diminution des quotas laitiers, les excédents de viande ont fait abandonner en maints endroits d'importantes surfaces en prairies, dont certaines ont été partiellement reconverties en cultures forcément "intensives", avec en corollaire l'utilisation de nitrates et pesticides.

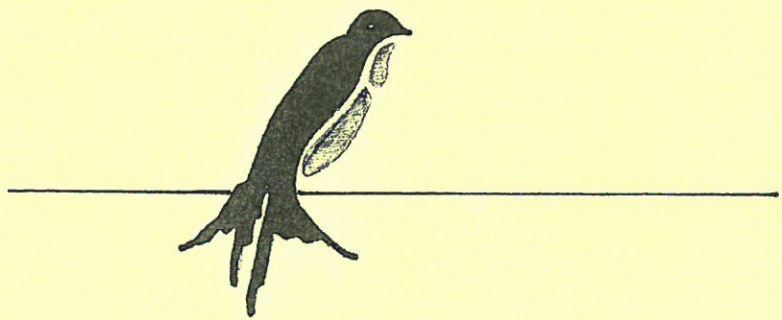
Il serait cependant très injuste de désigner l'agriculteur comme étant LE pollueur. D'autres usagers ne sont pas en reste. En particulier les entreprises et les ménages. Enfin, les eaux de ruissellement entraînent également des nuisances accrues, conséquence de l'urbanisation anarchique, de la multiplication des sols imperméabilisés et imprégnés des produits toxiques liés à la circulation routière, etc ...

Ainsi, le maintien de la qualité de l'eau sera de plus en plus une préoccupation constante avec pour corollaire le recensement des pollueurs potentiels.

Depuis que la Terre existe, l'Homme a besoin de l'Eau. Aujourd'hui, l'Eau a besoin de l'Homme. Reconstituer la qualité de l'eau est la condition première à la sauvegarde de notre patrimoine.

L'avenir de l'eau est notre responsabilité à tous.

Les fontaines



## LES FONTAINES

### 1 PREAMBULE

L'approvisionnement en eau, dans toutes les civilisations, a constitué depuis la nuit des temps un impératif premier.

L'eau de consommation a été fort longtemps puisée dans les rivières, ruisseaux et "bougies".

Un progrès important a été réalisé en captant des sources, en acheminant l'eau dans des conduites en bois et en créant les fontaines.

### 2 LA SITUATION ACTUELLE

- 10 fontaines, toutes en service, fonctionnent à THIAVILLE
- 3 fontaines sont alimentées par les réservoirs (Rue de la Côte, Bellevue, Café du Moulin)

La fontaine du Petit Paris a une source bien à elle, celles des Hayottes également (2 captages) ainsi que celle de Fagnouset (2 sources) et celle du bas de la rue de la Libération (1 source). Deux captages + 1 chambre alimentent la fontaine de l'église, de la Mairie et du haut de la rue de la Libération.

La canalisation du bas de la rue de la Libération est en fonte, celles des autres fontaines sont en grès. Cependant, les canalisations en grès des fontaines du Petit Paris, des Hayottes et de Fagnouset ont été remplacées par du tuyau plastique PVC.

### 3 PROBLEMES LIÉS AUX FONTAINES

#### Fontaine bas rue de la Libération

Le captage se trouvera dans le remblai de la future voie rapide et lors des travaux, il conviendra d'effectuer les aménagements et sauvegardes utiles pour protéger cette source dont l'accès devra être assuré.

Une réfection de l'aire bétonnée et des bassins devra être réalisée.

L'eau n'étant pas traitée, elle ne correspond plus aux normes européennes de potabilité et un avis "non potable" devra être apposé.

#### Fontaines haut de la rue de la Libération, de la Mairie, de l'Eglise

Un captage est actuellement hors service. Sa remise en état est prévue en 1993. La chambre est à restaurer (maçonnerie, crépi, etc, ...). Les arbres que les propriétaires ont laissé pousser à proximité immédiate devront être abattus. La canalisation en grès est en mauvais état et devra donc être remplacée par du plastique sur 1000 à 1200 mètres. La future voie rapide 2X2 voies passera au dessus de la conduite. Le tracé de cette conduite dans les rues du centre du village n'est pas connu avec précision.

L'eau n'étant pas traitée sera déclarée "NON POTABLE".

### Fontaine de la rue de la Côte

Il y a deux alimentations: l'une sur les réservoirs, l'autre sur des sources. C'est celle des réservoirs qui fonctionne actuellement. Pour éviter un gaspillage de l'eau traitée si on laisse couler en permanence, un système de robinet poussoir devra être installé. Mais reste à régler le problème du gel en hiver si l'eau ne coule plus que par intermittence. Peut-être faudra-t-il arrêter la fontaine pour l'hiver. Cette eau sera potable bien évidemment.

La 2ème alimentation qui ne fonctionne plus en ce moment est assurée par les sources des 3 fontaines citées plus avant. Cependant, l'eau ne coule que par le trop plein des 3 autres. La conduite d'amenee étant vetuste, un volume d'eau important est perdu et le débit est juste suffisant pour les 3 autres fontaines, ce qui explique que cette alimentation ne fonctionne plus actuellement. L'eau à ce goulot sera déclarée NON POTABLE.

### Fontaine de Bellevue

Branchée sur les réservoirs. Un robinet poussoir est à prévoir mais gel possible (Arrêt en hiver?)

L'eau sera déclarée POTABLE.

### Fontaine rue du Moulin

Comme celle de Bellevue.

### Fontaine de Fagnouset

Elle a été restaurée et sa canalisation a été refaite sous plastique.

L'eau sera déclarée NON POTABLE.

### Fontaine des Hayottes

Canalisation refaite en PVC.

Comme celle de Fagnouset.

### Fontaine du Petit Paris

Bassin à restaurer. Canalisation en plastique.

L'eau sera déclarée NON POTABLE.

## 4 CONCLUSION

Le coût prévisionnel des divers travaux à réaliser (avec pour l'essentiel le personnel communal) est de l'ordre de 50000 Fr environ.

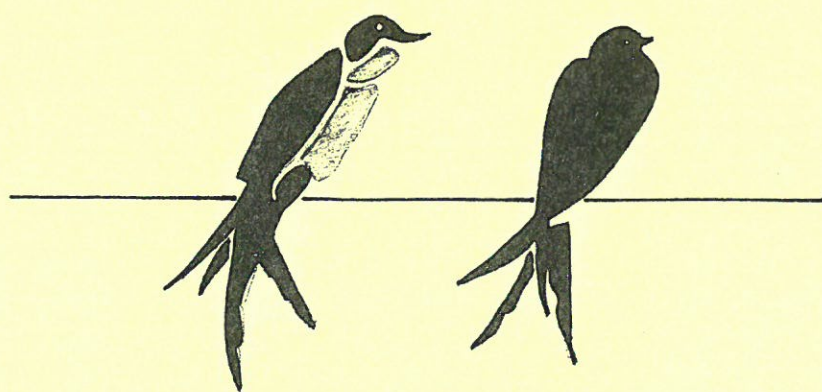
Il faut noter que la maintenance des fontaines et les travaux qui s'y attachent n'ont jamais été pris en compte dans le prix de vente du mètre cube d'eau aux particuliers.

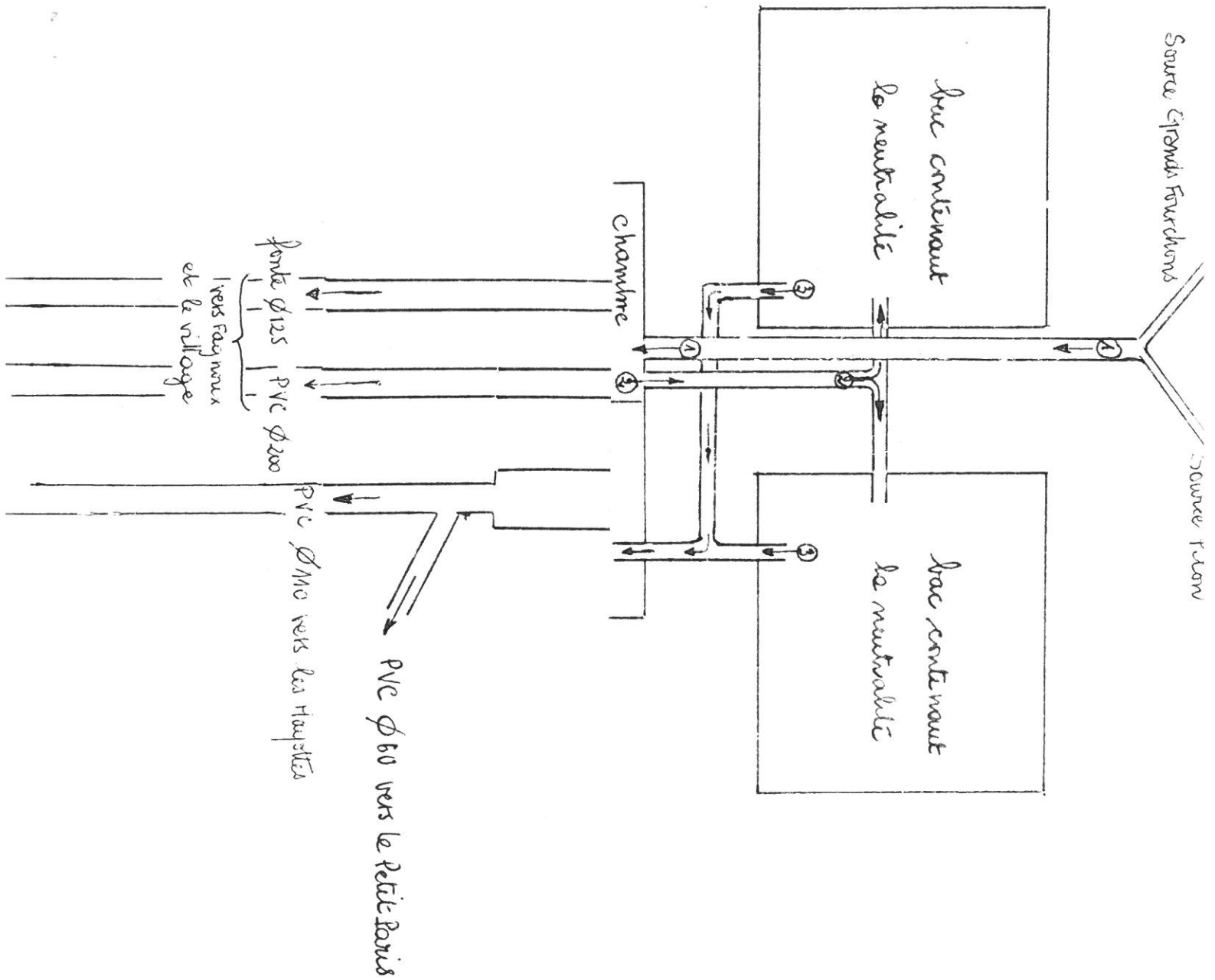
Enfin, les élus considèrent que les fontaines rendent des services multiples aux habitants, aux passants, etc .... Elles constituent des éléments de vie, des lieux de rencontre, des pôles d'intérêt évidents pour tous et le Conseil Municipal fera tout ce qui est possible pour garder captages, canalisations et pour que les fontaines continuent, à l'avenir, à couler comme aujourd'hui.

Une réflexion sera engagée pour les mettre progressivement en valeur dans les prochaines années.



## Le réseau de distribution d'eau





## LE RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### 1 PREAMBULE

Jusqu'en 1930/1932, seules les fontaines permettaient l'approvisionnement en eau. Le réseau qui se met alors en place est constitué de canalisation en fonte grise. Il dessert une population de 400 habitants environ. Un seul captage alimente par gravité, les réservoirs. Il s'agit de la source Piton. Deux cuves de 75 m<sup>3</sup> chacune constituent la réserve d'eau (150 m<sup>3</sup>) qui coule vers les usagers également par gravité. (L'urbanisation s'échelonne entre les cotes d'altitude 280 et 320).

### 2 LA SITUATION ACTUELLE A THIAVILLE

#### \* Captages

Deux captages alimentent les réservoirs :

- La source PITON déjà citée, captée en 1930/1932 située à la cote 330, fournit environ 40 m<sup>3</sup> par jour. Elle connaît chaque année, à l'automne une baisse de volume. La canalisation d'aménée au réservoir est en fonte diamètre Ø60-longueur 520 mètres.
- La source des GRANDS FOURCHONS, à la cote 340 d'altitude, captée en 1970/1971 sous le mandat de M. André BIETRY, fournit 260 m<sup>3</sup> par jour d'eau à l'arrivée aux réservoirs. La canalisation d'aménée aux réservoirs est en PVC diamètre Ø80 longueur 3600 mètres. Le trop plein de cette source se jette dans le ruisseau voisin. Il est dommage que le diamètre de la canalisation d'aménée aux réservoirs soit si faible. Il eut été préférable de rejeter l'eau en excédent au trop plein des réservoirs ce qui aurait garanti un approvisionnement des réservoirs plus important très utile en cas de forte consommation ou de fuites.

#### \* Réservoirs

Trois cuves constituent la réserve d'eau potable :

- Les 2 cuves de 75 m<sup>3</sup> créées en 1930/1932 soit 150 m<sup>3</sup>
- une nouvelle cuve de 120 m<sup>3</sup> datant de 1971

soit au total 270 m<sup>3</sup> disponibles. Elles fonctionnent en simultanéité.

Un système particulier permet de conserver au minimum 120 m<sup>3</sup> répartis sur les 3 cuves. Ces 120 m<sup>3</sup> constituent la "réserve incendie" pour lutter contre les sinistres possibles. Une salle des vannes agrandie en 1990 complète le dispositif.

Enfin, les 3 cuves ont été restaurées en 1990. Elles sont à l'altitude 316 mètres au trop plein.

## \* CANALISATIONS

Trois conduites équipées de compteurs généraux en 1992 alimentent les habitations :

- L'un en PVC de diamètre  $\emptyset$  (110) alimente "les Hayottes" (1980). Elle est branchée avant les réservoirs sur la conduite de la source des grands Fourchons afin d'améliorer la pression fournie. Longueur (450 mètres).
- Une autre en fonte de diamètre  $\emptyset$ 125 alimente la plupart des autres maisons. C'est la conduite mise en place en 1930/1932. Elle est encore en bon état. Cette conduite se ramifie ensuite en plusieurs canalisations en fonte, plus petites selon les rues ( $\emptyset$  100 en général).
- Une troisième en PVC diamètre  $\emptyset$  200 va des réservoirs au carrefour rue de l'église/rue de la cote. Elle alimente les 4 bornes d'incendie implantées à Fagnoux et rue du Moulin. Elle a été créée en 1990.

Longueur 1980 mètres.

La longueur totale des canalisations représente 11,38 km.

- 4,12 km pour l'adduction
- 7,26 km pour la distribution.

## \* LES BRANCHEMENTS

Seule la conduite générale est propriété communale. La vanne d'ouverture/fermeture, le tabernacle, la bouche, la conduite allant au compteur et le compteur lui-même appartiennent aux particuliers. Cette situation n'est pas satisfaisante car elle laisse à la charge de chaque particulier la totalité des frais d'entretien et de réparation. Elle ne les incite pas à rechercher et à réparer les fuites avant le compteur. Elle impose à la Municipalité de faire des mises en demeure désagréables. Elle laisse au particulier le soin de chercher l'entreprise pour faire la fouille, d'une part, du plombier d'autre part, sauf à le faire soi-même... si on sait et si on peut! Par ailleurs, la plupart des compteurs ayant plus de 10 ans indiquent des consommations inférieurs de 15 à 20 % à la réalité ce qui constitue un manque à gagner pour le budget communal. De plus le parc de compteur n'est pas homogène ; cela complique la tâche lors des relevés et constitue une perte de temps non négligeable.

## 3 LA SITUATION FUTURE

### \* à court terme (1993/1994)

Pour être en conformité avec le Code de la Santé et avec la directive européenne du 21 mai 1991, l'eau devra être traitée. Si nous ne le faisons pas la responsabilité communale pourrait être recherchée notamment dans les cas de saturnisme et de certaines affections cardio vasculaires. De plus une redevance annuelle de l'ordre de 30000 F (augmentant chaque année) serait à verser, en plus de celles existantes, si nous ne réalisons pas les travaux utiles.

Notre eau, au plan bactériologique, nitrates, fluor et sodium est conforme aux normes mais elle est agressive. Son PH varie de 5,25 à 6,71 alors qu'il faut qu'il soit de l'ordre de 7, voire 7,2. Cela va nous obliger à traiter l'eau au moyen de "NEUTRALITE" celle-ci étant une concrétion marine contenant 80 % de carbonate de calcium et 15 % de magnésium. La neutralisé se dissout progressivement dans l'eau aussi convient-il de nettoyer et rétablir le niveau de neutralite régulièrement. Après chaque régénération, un apport temporaire de clore est nécessaire, ce qui implique une petite station de dosage de la stérilisation.

Pour assurer la plus grande fiabilité possible et éviter d'avoir à refouler électriquement l'eau à traiter, nous avons souhaité que la neutralisation puisse s'effectuer gravitairement.

Cela impose d'installer les cuves et le bac technique à proximité des réservoirs.

Nous avons donc procédé à l'acquisition du terrain nécessaire avec arpentage par un homme de l'art.

Par ailleurs, pour un bon fonctionnement de la station et éviter les problèmes liés à l'utilisation de batteries, il est souhaitable que l'énergie électrique soit amenée aux réservoirs et à la station. EDF n'est pas en mesure de faire les travaux car aucun accès n'appartient en propre à la commune.

En conséquence, la ligne sera communale et EDF n'interviendra pas pour son entretien et ses réparations. Compte tenu de la présence d'arbres dans le secteur et pour éviter les aléas d'une ligne aérienne, les élus ont donc décidé de créer une alimentation souterraine entre les réservoirs et le poteau EDF le plus proche situé au Petit Paris.

Par ailleurs, l'eau fournie aux habitants des Hayottes doit être traitée, elle devra être fournie par les réservoirs et l'actuelle conduite, directement branchée sur l'arrivée du captage avant les bassins devra donc être déconnectée mais le niveau des réservoirs était trop bas, il nous faut installer un surpresseur.

Puisque l'énergie électrique sera amenée aux réservoirs et à la station de traitement, puisque le surpresseur sera installé à proximité, nous profiterons de la fouille réalisée pour l'électricité pour amener l'eau au niveau du Petit Paris qui n'était pas fourni jusqu'ici, compte tenu de son altitude trop élevée par rapport aux bassins.

L'ensemble de ces travaux s'élève, sauf imprévu, à 500 000 F (Cinquante millions de centimes).

A cette somme, il conviendra d'ajouter l'achat de la neutralité (elle vient d'Allemagne ou de Bretagne) le clore, l'acquisition d'un compresseur pour assurer le "détassage" des bacs.

Tout ceci (investissement de 500 000 F + entretien) représente un coût important qu'il faudra répercuter et qui sera donc payé par le consommateur. C'est à dire par nous tous.

Pour réaliser ces travaux, le Conseil Général de Meurthe et Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse apportent leur concours financier ; celui-ci est fonction du prix de vente de l'eau. Plus l'eau est chère plus la subvention est élevée. La participation de ces deux organismes atténuera les augmentations du prix de l'eau.

Nous limiterons au maximum ces majorations mais il faut que vous sachiez qu'en 1995, le budget eau (y compris les importants investissements réalisés) devra être équilibré. C'est la loi. Il n'y a donc pas, la encore, d'échappatoire possible.

Le prix pratiqué à THIAVILLE (voir tableau ci après) en 1992 par rapport aux communes voisines reste malgré tout très correct et l'eau servie n'est ni meilleure, ni plus mauvaise que chez nos voisins.

Ces prix ne comprennent pas l'assainissement

BACCARAT	5,52 le m3 + 2,00 de taxes = 7,52 F TTC/m3
RAON L'ETAPE	3,13 le m3 + 1,98 de taxes = 5,11 F TTC/m3
<u>THIAVILLE</u>	3,27 le m3 + 2,06 de taxes = <u>5,33 F TTC/m3</u>
BERTRICHAMPS	3,75 le m3 + 0,98 de taxes = 4,73 F TTC/m3
DENEUVRE	3,40 le m3 + 1,49 de taxes = 5,59 F TTC/m3
AZERAILLES	3,80 le m3 + 1,51 de taxes = 5,31 F TTC/m3

L'EAU EST UN BIEN PRECIEUX

NE LA GASPILLEZ PAS

VOTRE PORTE MONNAIE APPRECIERA...

## \* LA SITUATION A MOYEN ET LONG TERME (1994 et après)

### 1. PROTECTION DES CAPTAGES

La décision du Conseil Municipal de mars 1992 d'engager la procédure de protection des captages devrait arriver à son terme.

Les études géologiques et hydrogéologiques, les acquisitions foncières, les clôtures, les périmètres de protection, etc représentent une dépense de l'ordre de 100 000 F TTC. Ces dispositions nous sont imposés, à juste titre, par l'Agence de l'Eau. Il serait très incohérent en effet de traiter l'eau en aval aux réservoirs sans se soucier de ce qui se passe en amont près des captages. A proximité de ceux-ci des risques existent : utilisation de pesticides, de nitrates, de défoliants et autres traitements chimiques... qui risquent de se retrouver partiellement dans l'eau.

En conséquence, dans les périmètres désignés par le Préfet, une réglementation précise devra être respectée par les utilisateurs des sols proches des captages.

### 2. MODIFICATION DU REGLEMENT DES EAUX

Pour assurer une réelle gestion du réseau, il convient de modifier le règlement et d'étendre les compétences de la commune jusqu'au compteur inclus.

Celui-ci serait fourni par la commune et loué annuellement à l'abonné.

Une campagne de renouvellement de tous les compteurs (rue par rue, sur plusieurs années) sera à envisager, étape par étape sur 10, 15 ans ou plus...

La pose des compteurs dans des regards hors gel en limite de propriété sera alors recherchée afin de faciliter le relevé des compteurs.

Dépense prévisionnelle : 1 050 000 F TTC

### 3. RENOVATION DU RESEAU EXISTANT

A long terme, il conviendra d'abandonner la conduite en fonte de Ø125 et de repiquer tous les branchements des abonnés sur la nouvelle conduite en PVC Ø200.

Les canalisations en fonte des rues de l'Eglise, de la Libération, de la Gare, des Vosges, d'Alsace, de Bellevue, seront à remplacer.

Dépense prévisionnelle : 1 150 000 F TTC

### 4. SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS

La mise en place d'un système de surveillance à distance depuis la Mairie est à envisager pour le fonctionnement du traitement, le remplissage des réservoirs, le fonctionnement du surpresseur, les volumes mis en distribution.

Dépense prévisionnelle : 60 000 F TTC

(Une gaine est posée dans la fouille d'alimentation en électricité des réservoirs et eau du Petit Paris, en prévision et 5 regards sont créés à cet effet.)

## CONCLUSION

Le coût total de la dépense à envisager à moyen et long terme s'élève donc à 2 450 000 F soit presque 250 millions de centimes!

L'effort à accomplir est considérable même s'il devra s'étaler sur plusieurs années voire davantage.

Des aides seront nécessaires, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau...

Le prix de l'eau est donc susceptible d'évoluer à la hausse à l'avenir... hélas!

Nous nous efforcerons de limiter celle-ci au strict minimum mais il serait malhonnête de vous dire que le prix du m<sup>3</sup> d'eau n'évoluera plus. Vous avez droit à la vérité. N'oublions pas qu'en 1995, le budget eau devra être équilibré en recettes/dépenses. C'est la loi.



# **L'ASSAINISSEMENT**

**Le règlement d'assainissement**

**La situation actuelle**

**Et demain ?**

## GENERALITES

Si les problèmes de la qualité de l'eau sont complexes, ceux de l'assainissement ne le sont pas moins car ils correspondent eux aussi à des objectifs sanitaires, de service et de protection de l'environnement.

Les études comparatives faites par rapport à nos partenaires européens montrent que le pourcentage de la population française raccordée à une station de traitement des eaux est nettement inférieur : un peu plus de 50 % contre plus de 80 % au Royaume Uni et en Allemagne (R.F.A). De plus, nombre de ces stations ont un rendement et un taux de dépollution médiocres. Enfin, comme déjà indiqué, l'urbanisation avec ses grands espaces imperméabilisés (toitures, voirie, parkings,...) la circulation routière de plus en plus intense avec la multiplication de la diésélisation, contribuent à accentuer les nuisances véhiculées par les eaux de ruissellement.

Eviter la pollution, c'est traiter les eaux usées ou souillées avant de les rejeter dans la nature. Les origines de la pollution sont multiples :

- les eaux pluviales peuvent être polluées du fait des chaussées grasses, boueuses, salées (en hiver notamment) des poussières atmosphériques provenant des usines, de zones agricoles traitées par désherbants, engrais, pesticides, rejets d'élevages,...

- les eaux industrielles peuvent contenir des déchets liés au type d'activité et subissent de plus en plus souvent un prétraitement ou un traitement complet avant rejet dans les collecteurs.

- les eaux usées domestiques provenant des wc, cuisines, salles de bain et machines à laver,...

Pour palier ces dégradations du milieu naturel les techniques d'assainissement s'appliquent

- ou collectivement  
ou individuellement

Le traitement collectif :

On regroupe les eaux à traiter dans un réseau de canalisations qui aboutissent à un site d'épuration à caractère public. C'est la station d'épuration.

Les communes ont la charge obligatoire des dépenses relatives à l'assainissement (investissement, gestion, comptabilité, fonctionnement, maintenance, équilibre financier...).

Une participation financière décidée par le Conseil Municipal est demandée aux habitants. Le montant réclamé doit permettre l'équilibre du budget.

Le traitement individuel :

Il s'effectue par équipement sur le lieu de production.

Il s'agit en particulier de l'installation des fosses septiques, bacs et filtres selon la réglementation de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.

Le prix de l'installation, le bon fonctionnement de celle-ci sont à la charge du particulier.

La commune a le contrôle obligatoire.

Il faut noter enfin que le traitement collectif en station d'épuration impose de séparer les eaux claires (fontaines, ruisseaux, ruissellement...) des eaux usées (évier, wc...) afin d'assurer un fonctionnement de qualité de la station d'une part, de ne pas augmenter le coût puisque la facturation découle du nombre de m<sup>3</sup> traités d'autre part ce qui implique la création de réseaux communaux séparatifs. Reste un problème important à régler : que fait-on des boues à la fin du traitement ? Valorisation agricole si la composition le permet... mais pour qui ? Par quel moyen de transport ? Pour mettre où... ? Et si les boues n'ont pas de valeur ou une valeur insuffisante pour être attractive ?

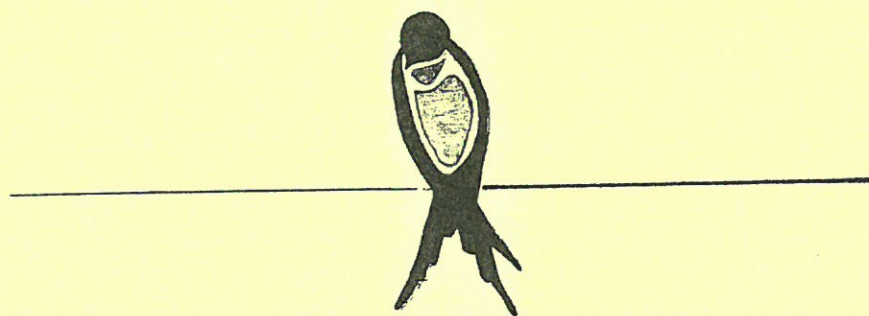
L'EAU EST UN PATRIMOINE COMMUN NOUS DEVONS LA  
PROTEGER. UNE SEULE SOLUTION : L'ASSAINISSEMENT

car

NE RIEN FAIRE PEUT COUTER TRES CHER A LA COLLECTIVITE :

- appauvrissement en oxygène
- trouble de l'eau
- dépôts
- mortalité piscicole
- développement d'algues
- couleur, odeur...
- présence de bactéries, virus, etc... néfastes voire dangereuses pour la santé publique...

# Le règlement d'assainissement



## LE REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

(Extraits)

L'élu est responsable de l'environnement et de l'hygiène dans sa commune. En matière d'assainissement, il a une obligation de résultat et non de moyen.

### 1. OBLIGATION (art L33 du Code de la Santé Publique)

" Le raccordement des immeubles aux égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès, soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service de l'égout si celle-ci est postérieure au 1.10.1958".

### 2 BRANCHEMENT D'OFFICE (art. L34)

" Lors de la construction d'un nouvel égout ou de l'incorporation d'un égout pluvial à un réseau disposé pour recevoir les eaux usées d'origine domestique, la commune peut exécuter d'office les parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public. Pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout, la commune peut se charger, à la demande des propriétaires, de l'exécution de la partie des branchements visés ci-dessus".

### 3 DESTRUCTION DES INSTALLATIONS PERIMEES

. art. L35/1 "Tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisés dans les conditions fixés à l'article L33".

. art. L35/2 "Des l'établissement du branchement, les fosses et autres installations de même nature seront mises hors d'état de servir ou de créer des nuisances à venir, par les soins et aux frais du propriétaire"

. art. L35/3 "Faute par le propriétaire de respecter les obligations édictées aux articles L35/1 et L35/2, la commune peut, après mise en demeure, de procéder d'office et aux frais de l'intéressé aux travaux indispensables".

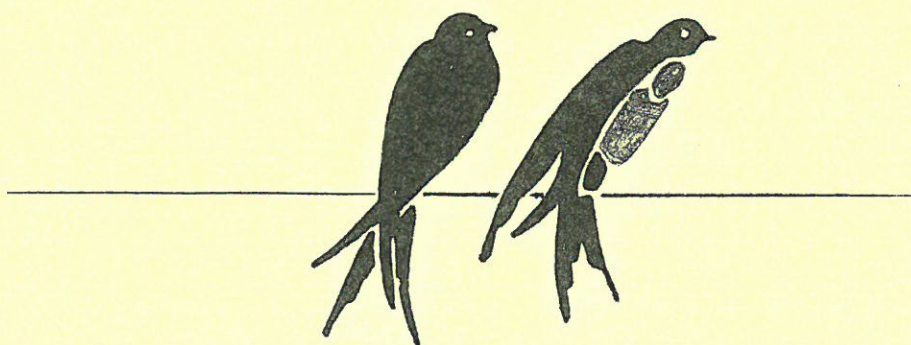
### 4. SANCTION (art L35/5)

"Tant que le propriétaire de l'immeuble ne s'est pas conformé à cette obligation, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance d'assainissement, pouvant être majorée de 100 %.

Les travaux de raccordement, y compris ceux concernant le branchement sous domaine public, sont à la charge des propriétaires.

L'obligation de raccordement s'applique aux immeubles situés en contrebas de la chaussée. Dans ce cas, le dispositif de relèvement des eaux usées est à la charge du propriétaire".

## La situation actuelle



## LA SITUATION ACTUELLE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT A THIAVILLE

### PREAMBULE

La commune comptait 580 au dernier recensement. 50 habitants de Lachapelle sont raccordés au réseau d'assainissement de Fagnoux.

L'urbanisation est essentiellement établie sur des terrains sédimentaires formés d'alluvions anciennes et récentes, provenant du démantèlement des massifs gréseux.

Pour l'essentiel les écoulements s'effectuent dans la Meurthe et son affluent le ruisseau des grands Faings nommé aussi ruisseau du Moulin. Les débits de la Meurthe à Thiaville sont en moyenne de 14 m<sup>3</sup>/seconde et de 3,4/m<sup>3</sup> seconde en période d'étiage.

### LE CONSTAT

. Les types de raccordement sont les suivants :

- au réseau avec fosse de décantation collective	12 %
- au réseau avec fosse septique individuelle	32 %
- au réseau sans fosse septique	32 %
- rejet direct avec fosse septique	21 %
- rejet direct sans fosse septique	3 %

76 % de la population est donc raccordée au réseau.

Le taux d'équipement en système d'épuration individuel ou semi collectif est de 65 %.

. La répartition par point de rejet est la suivante :

. Pontceau près de la stèle Pierre Pierron	244 habitants
. Fagnoux angle rue Moulin/Pré de la Scie	56 habitants
. Rue Général Paradis et abords	76 habitants
. Rue de la Libération	38 habitants
. Rue du Moulin	26 habitants
. Hayottes et abords	44 habitants

total raccordé 484 habitants

Non raccordés 146 habitants



. Réseau du Pontceau

Le réseau aboutissant au Pontceau et se jetant dans la Meurthe collecte les rues de l'église, de la Gare, des Vosges, Pierre Pierron, d'Alsace, et partiellement du Moulin, et de la rue de la Cote.

Les eaux des fossés de la rue de la Cote et du Moulin celles de 3 fontaines sont raccordées sur ce réseau.

Ce réseau est ancien et manque de regards.

. Réseau de Fagnoux

Il se jette dans le ruisseau au carrefour Rue du Moulin/Pré de la Scie. Il assainit les habitations implantées de part et d'autre du C.D 159 et évacue les fossés du secteur.

Réalisé en commun avec la commune de Lachapelle dans les années 80, il est en bon état. La fontaine située angle rue Maison Ronde/rue du Moulin est raccordée à ce réseau.

. Réseau du lotissement Paradis

Le réseau se rejette dans la Meurthe après avoir transité dans un décan- teur collectif. Une chasse d'eau automatique est située en tête du réseau. Les collecteurs et regards sont accessibles et en bon état.

. Réseau rue de la Libération

C'est un réseau ancien avec le ruisseau du Moulin comme exutoire. Deux fontaines sont raccordées à ce réseau.

. Réseau rue du Moulin

C'est un réseau ancien, peu profond, qui se jette dans le ruisseau du Moulin, près du Café. Il mesure 200 mètres de long. Une fontaine y est raccordée.

. Réseau des Hayottes

Il est récent et en bon état et utilise le ruisseau du Moulin comme exutoire. Il recueille l'eau de 2 fontaines, du trop plein des réservoirs, du ruisseau, le trop plein d'un étang, les fossés, en plus bien évidemment des eaux usées et de ruissellement.

En conclusion, la situation actuelle n'est pas satisfaisante car :

- . une partie de la population n'est pas raccordée,
- . le réseau est unitaire c'est-à-dire que la même conduite véhicule eaux usées et eaux claires (pluie, fontaines, fossés, etc...),
- . le réseau n'est pas étanche,
- . les ruisseaux et la Meurthe sont exutoires de trop d'eaux polluées non traitées.

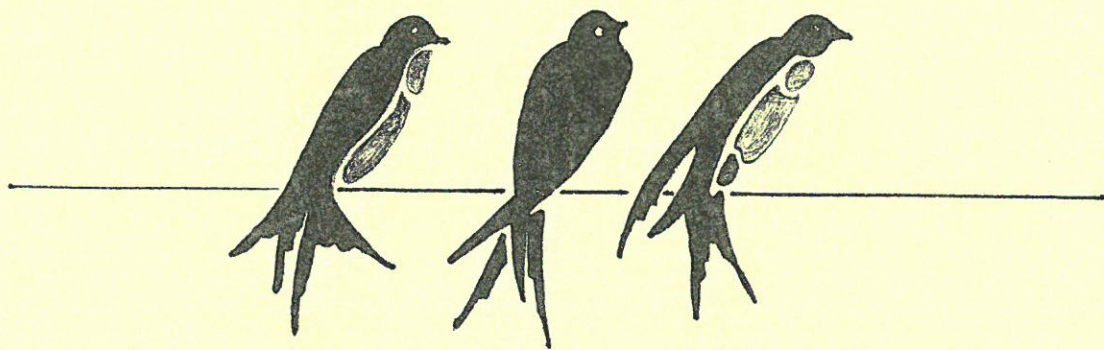
L'idéal serait un réseau complet et séparatif :

- Complet : c'est-à-dire où tous les immeubles seraient raccordés y compris ceux situés dans les écarts avec traitement de toutes les eaux usées avant rejet à la Meurthe,

- Séparatif : c'est-à-dire que les eaux propres dites eaux claires et qui n'ont pas besoin d'être traitées (pluie, sources, fontaines etc...) soient acheminées vers les ruisseaux ou la Meurthe par des canalisations spécialisées, les eaux usées (wc, évier, lessive, etc...) étant acheminées pour traitement à la station d'épuration avant rejet, par un autre réseau étanche distinct.

Il n'est pas possible en effet à une station d'épuration de traiter des effluents mélangés (eaux claires et eaux usées). La séparation s'impose donc le plus souvent possible.

**Et demain ?**



Techniquement la réalisation à Thiaville d'un réseau complet, séparatif est possible.

Mais à quel prix ?

VOICI LES HYPOTHESES SUR LESQUELLES VOS ELUS AURONT

A SE PRONONCER EN 1993 :

Préambule : L'étude réalisée par un bureau spécialisé préconise (autant que faire se peut au plan financier) un réseau séparatif, les réseaux existants étant utilisés comme collecteurs pluviaux (eaux claires). Le point de ralliement général des eaux usées étant situé bas de la rue de la gare entre SNCF et Meurthe.

\* Secteur du Centre

- . Rue de la Gare
- . Rue de l'Eglise
- . Rue de la Cote
- . Rue du Moulin (depuis chez M. Labourel)
- . Rue d'Alsace
- . Rue des Vosges
- . Rue de la Libération
- . Rue Pierre Pierron

doublage du réseau existant par de nouveaux collecteurs .

Les anciens collecteurs évacueront les eaux pluviales des chaussées et toitures, les eaux de drainage des fossés, les eaux des fontaines vers la Meurthe.

Le nouveau réseau collectera les eaux usées. Les fosses septiques existantes devront être déconnectées. Pour la rue de la Libération l'écoulement sera gravitaire en passant par le Fégner pour rattraper le Pontceau (bas de la rue de la Gare).

Impact : raccordement de 308 habitants

Coût 2.800.000 F TTC

\* Lotissement Paradis

Pour le lotissement et une partie de la rue des Vosges, il est proposé de conserver le réseau unitaire existant, de le raccorder à celui du Centre après l'avoir déconnecté du décanteur général et après avoir mis en place un déversoir d'orage. Ce dernier sera calibré afin de restituer vers le réseau du Centre le premier flot de rinçage. L'excédent de débit par temps de pluie est rejeté dans la Meurthe. Le décanteur actuel est abandonné.

Impact : Raccordement de 76 habitants

Coût : 520.000 F TTC

### \*Secteur Bellevue

Concerne la rue de Bellevue et le chemin de grand Rupt.

L'aménagement du P.A.R.T (zone industrielle) n'a pas été prise en compte dans le chiffrage.

Ce secteur ne dispose d'aucun réseau. Les rejets sont effectués vers les fossés de la Meurthe. Une vingtaine de constructions sont concernées ; la moitié d'entre elles sont équipées d'un traitement autonome. 2 solutions peuvent être envisagées :

- 1) Traitement autonome avec mise en oeuvre pour les maisons non équipées.

Impact : NON raccordement de 67 habitants

Coût 360 000 F TTC

- 2) Création d'un réseau séparatif

Création d'un collecteur eaux usées en bordure de la voie ferrée depuis Bellevue avec franchissement des rails à la barrière et prolongement entre SNCF et Meurthe jusque le collecteur Lotissement Paradis auquel il se raccorde (disconnection de 10 traitements autonomes-20 branchements à créer). Le rejet des eaux pluviales vers les fossés et la Meurthe est maintenu.

Impact : Raccordement de 67 habitants

Coût 1 350 000 F TTC

### \*Secteur Hayottes/Fagnoux

Concerne les maisons situées de part et d'autre du CD 159, les Hayottes et le passage des vaches.

Le secteur est assaini par des collecteurs unitaires qui évacuent en plus des rejets eaux usées. Les eaux de drainage des fossés, les trop plein des étangs et du réservoir, le ruisseau, les fontaines. Ces collecteurs sont récents. Sur 50 constructions raccordées, 42 ont un traitement autonome.

2 solutions peuvent être envisagées :

- 1) Traitement autonome

Impact : NON raccordement de 100 habitants

Coût 280 000 F TTC

- 2) Création d'un réseau séparatif

Cette hypothèse impose la mise en place d'un nouveau collecteur eaux usées, d'une station de refoulement et de 50 branchements, la disconnection de 42 traitements autonomes. Le raccordement des eaux usées au réseau du Centre s'effectue près du Pont du Moulin.

Le rejet des eaux claires vers le ruisseau du Moulin est maintenu.

Impact : Raccordement de 100 habitants

Coût 3 200 000 F TTC

\*Secteur du Petit Paris

Aucun collecteur n'existe. Il est proposé de conserver tel quel ce secteur en traitement individuel et d'intervenir pour faire réaliser des traitements par les particuliers non équipés.

\*Raccordement par refoulement à la station d'épuration Raon/Bertrichamps

Ce raccordement pourra s'effectuer par la création d'une station et d'une conduite de refoulement entre le bas de la rue de la Gare et le Clairrupt, site d'implantation de la station. Le croisement de la Meurthe et de 2 ruisseaux sera nécessaire.

impact : Raccordement de 384 à 551 habitants selon les options retenues

Coût 1 500 000 F TTC

Nota : Les zones d'extension futures n'ont pas été prises en compte.

RECAPITULATION :

Le coût global de l'assainissement Thiavillois est évalué de 4 620 000 F TTC à 9 370 000 F TTC selon les options retenues. C'est colossal !... et sans commune mesure avec les possibilités financières de la commune et le prix à payer par les habitants ! Il faudra donc faire la part du souhaitable et du possible.

Bien évidemment des aides financières seront sollicitées notamment auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Le choix des options par le Conseil Municipal sera effectué lorsque le montant des aides sera connu. Mais, en tout état de cause, compte tenu de la charge qui restera au budget communal, les choix seront difficiles et une augmentation de la redevance assainissement sera inévitable dès 1993 et les années suivantes.

N'oublions pas en effet que le budget spécifique "Assainissement" devra être en équilibre lui aussi, comme celui de l'eau.

Encore deux points très importants à préciser :

1- Les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ne dureront pas. Dès que le taux de dépollution dans le secteur des 10 communes qui constituent la Z.A.R (Zone d'Actions Renforcé) sera atteint, les aides seront supprimées.

d'où obligation d'aller relativement vite...

2- En début du siècle (2002 à 2005 ? ) il est envisagé d'interdire la délivrance des permis de construire dans les communes qui n'auront pas réalisé un assainissement conforme aux normes.

alors... si on veut survivre et se développer

il n'y a pas beaucoup de choix possible!...

Le prix de l'Assainissement en 1992 dans quelques communes du secteur :

COMMUNES	Redevance par m3
RAON L'ETAPE	4,16 F
BACCARAT	3,439 F
LACHAPELLE	1,00 F
BERTRICHAMPS	3,16 F
THIAVILLE SUR MEURTHE	1,17 F

En 1993, vos élus ont décidé, après nouvelle étude, les choix suivants :

- Secteur dit "du Centre"

Il comprend les rues de la Gare jusqu'au pontceau  
de l'Eglise  
de la Cote  
du Moulin (depuis le n°16 en direction de  
l'église)  
du Moulin (depuis le n°15 en direction du  
ruisseau)  
des Vosges (depuis la Croix vers la Mairie)  
d'Alsace  
Pierre Pierron  
de la Libération

Dans ce secteur, il est envisagé de doubler le réseau existant par de nouveaux collecteurs et de réaliser ainsi des réseaux séparatifs, à l'exception de la rue des Vosges où le collecteur existant serait récupéré.

Les anciens égouts évacueraient les eaux pluviales des chaussées, des toitures, des fossés et des fontaines vers la Meurthe. (Il faut savoir que pour bien fonctionner une station d'épuration doit recevoir le moins possible d'eaux dites "claires" c'est-à-dire non usées).

Le nouveau réseau collecterait les eaux usées. Pour le raccordement de la rue de la Libération l'écoulement gravitaire serait retenu.

Un nouvel égout serait créé depuis le carrefour Moulin/Scie. Il gagnerait le Fegner et se connecterait au pontceau avec celui de la rue de la gare.

Dans tout ce secteur les fosses septiques existantes seraient à déconnecter le moment venu.

- Secteur "Paradis"

Il comprend la rue du Général Paradis

la rue des Vosges (de la Croix au chemin de la décharge).

On conserverait le réseau unitaire actuel en le raccordant à celui du Centre avec mise en place d'un déversoir d'orage. L'actuel décan-  
teur serait abandonné.

- Secteur Bellevue

Le traitement autonome sera conservé. Les maisons non encore équipées devront l'être.

- Secteur Fagnoux

Le réseau unitaire actuel est conservé. Il sera connecté à celui du Centre au carrefour Moulin/Scie. Un déversoir d'orage serait à installer.

- Secteur Hayottes/Petit Paris

Le collecteur unitaire en place est conservé. Toutes les maisons non équipées d'un traitement autonome devront l'être.

autres secteurs (reste de la rue des Vosges, Grandrupt)

traitement autonome.

- Raccordement et traitement des eaux usées

Création d'une station de refoulement au pontceau et raccordement à la station d'épuration de Raon.

Nota : ces dispositions d'ensemble méritent d'être détaillées et la faisabilité de chacune d'elles est à vérifier notamment au niveau de l'écoulement gravitaire et des raccordements.

Dans le cas d'assainissement unitaire, chaque immeuble devra être équipé d'un ensemble autonome d'assainissement agréé (fosse septique, bacs,...). La loi sur l'eau prévoit, (lorsqu'il faudra l'appliquer) que les communes seront obligées de contrôler le bon fonctionnement des installations (un nettoyage annuel) soit en assurant elle même le service et en facturant aux propriétaires, soit en le confiant à une entreprise spécialisée.

Coût prévisionnel de la dépense : 4186560 F TTC .

Le Conseil Municipal s'est engagé sur ce programme.

Une convention tripartite Commune/Conseil Général/Agence de l'Eau sera à signer. La 1ere tranche de travaux pourrait être exécutée fin



Notons enfin qu'en matière d'assainissement rien n'est jamais simple :

C'est ainsi que des eaux de ruissellement peuvent être polluées par le lessivage des sols, des surfaces imperméabilisés, ou remises en suspension des dépôts de collecteurs. C'est ainsi que des eaux pluviales, suivant le contexte local, peuvent contenir les métaux lourds et des toxiques. Et pourtant, même dans le cas d'un réseau séparatif toutes ces eaux vont se jeter à la rivière sans traitement préalable !

C'est ainsi que l'assainissement autonome paraît très séduisant mais bien des difficultés subsistent selon la nature des sols, le sérieux de la réalisation des installations pas toujours réalisées par des spécialistes, l'entretien régulier pas souvent réalisé etc...

C'est ainsi que l'assainissement collectif (station d'épuration) produit des effets pervers : fabrication de boues qui posent le problème de leur stockage, de leur évacuation, de leur valorisation etc... sans que l'on sache toujours quoi en faire !

Bien évidemment, vos élus ont conscience que si les majorations importantes sont inévitables elles doivent rester dans la limite du supportable pour les budgets de chacun. Les majorations sont toujours impopulaires, mal vécues et mal acceptées même si chacun comprend qu'elles sont justifiées et incontournables. Nous le savons et nous nous efforcerons de les limiter au maximum mais il ne serait pas correct de encore de vous cacher la vérité.

**LA FACTURATION DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

### IMPORTANT

Compte tenu des hausses inévitables à Thiaville (et ailleurs), concernant l'eau et l'assainissement, les factures seront beaucoup plus lourdes pour nos porte monnaie.

Dans cette situation, le Conseil Municipal de THIAVILLE a décidé dès 1993, de vous adresser deux factures séparées.

- une pour l'eau
- une autre pour l'assainissement.

avec une date limite de paiement différente pour chacune d'elles. Ainsi vous pourrez payer en deux fois ce qui facilitera votre trésorerie. Pour une bonne gestion de votre budget familial les deux factures vous seront adressées simultanément par même courrier. Vous connaîtrez ainsi le montant total qui sera à payer. Cette mesure qui gênera un peu la trésorerie de la commune devrait par contre vous aider. C'est notre souhait.

Par ailleurs, il est conseillé à chacun, de ne pas gaspiller l'eau. Vous réaliserez ainsi des économies substantielles. Pensez-y !

# **LES ORDURES**

La situation actuelle

La situation future

## LES ORDURES

### PREAMBULE

La société de consommation, en particulier au cours des trente dernières années a largement contribué au développement des déchets industriels et des ordures ménagères. Dans ce dernier secteur chacun sait que même chez lui, dans sa maison, nous produisons une quantité de plus en plus grande d'ordures. Les bouteilles ne sont plus consignées, les boîtes de conserve métalliques que l'on jette ont remplacé les locaux que l'on réutilisait, le lait se livre en boîte carton que l'on ne brûle plus... puisque de plus en plus la cuisinière à bois/charbon a disparu des foyers, l'électroménager inexistant ou presque n'en envahissant aujourd'hui et pas toujours indispensable se répare de moins en moins et vieux téléviseurs, machines à laver, réfrigérateurs, congélateurs (et la liste est longue) envahissent notre environnement... sans parler des carcasses de véhicules automobiles, vieux pneus, etc... la liste est impressionnante.

Chaque Français produit actuellement, en moyenne, 300 kgs d'ordures par an et cela augmente régulièrement. Jusqu'où ?...

Les décharges contrôlées, sur sites agréés, ont pour nombre d'entre elles saturées et devront fermer. Pour aller où ? L'incinération des ordures coûte cher pour le traitement et pour le transport. Que faire ?

Il n'y a là un vrai problème qui lui aussi, coûtera de plus en plus cher pour l'habitant, qu'il soit Lorrain ou Breton, Parisien ou rural, riche ou pauvre et là encore, quelque soit l'équipe municipale en place, il faudra payer de plus en plus cher. Jusqu'où ?

## **La situation actuelle**



## LA SITUATION ACTUELLE

### 1. La collecte

Une fois par semaine la Société ESPAC 54 collecte à Thiaville les ordures et les conduit à la décharge contrôlée de MENARMONT. Sur ce site agréé après enquête, les ordures sont broyées, compactées et enfouies dans le sol par couches successives dans d'immenses fosses creusées à même le sol et bâchées d'un plastique imperméable au fond. Les eaux des ordures et les pluies traversant les couches sont aspirées, apurées et rejetées dans le milieu naturel. Les seuls sites agréés pour servir de décharges appartiennent dans notre secteur à des Sociétés privées... qui refusent de travailler à perte évidemment... mais au contraire cherchent la rentabilité maximale. Transport et traitement deviennent de plus en plus chers.

Pour obtenir les meilleures conditions possibles quasi totalité des communes des 4 cantons de Blamont, Baccarat, Badonviller et Cirey sur Vezouze se sont constituées en SICTOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des ordures Ménagères). Le siège est à CIREY. Chaque commune désigne ses représentants et ceux-ci constituent "Le Conseil Municipal" du Syndicat. Les questions de principe et les tarifs sont fixés par ce Conseil et leur exécution ainsi que le traitement des affaires courantes est confié au Président et Membres du bureau. A Thiaville pour 1992, la commune a versé au Syndicat la somme de 77 318 F. Cette somme est inscrite au budget et les services fiscaux sont chargés de la recouvrer auprès des habitants pour le compte de la commune. Le montant réclamé à chaque foyer est calculé d'après la valeur locative attribuée à l'appartement ou à la maison habitée. Il s'agit d'une taxe. 33000 sur 36000 communes l'ont adoptée, même si le système n'est pas nécessairement équitable mais c'est la loi. La taxe est perçue même si l'habitant n'utilise pas le service.

Il existe une autre formule : la redevance. Elle paraît a priori plus séduisante. La loi donne 3 possibilités :

- le pesage des ordures de chaque foyer à chaque collecte. C'est le plus juste mais c'est inapplicable (trop de temps perdu, trop de personnel, etc...).
- le comptage des poubelles. Cette solution oblige les particuliers à acheter à leurs frais des poubelles d'un modèle arrêté par la Municipalité. La encore, cette formule est difficile à mettre en oeuvre : elle est contraignante, les poubelles sont à acheter, les risques d'erreur et de contestations dans le comptage sont grandes.

- le nombre de personnes vivant au foyer : à priori c'est plus juste mais cela suppose un contrôle difficile de la part de la Municipalité, une très grande honnêteté des habitants qui doivent signaler en Mairie tout nouvel arrivant. Par ailleurs, comment décompter une famille dont une partie est absente toute la semaine (cas des étudiants, internes, etc...) comment décompter une résidence secondaire utilisée quelques semaines seulement dans l'année ?

Outre les nombreuses contestations que génèrent la redevance, ce système a l'inconvénient de ne pas être applicable aux foyers qui n'utilisent pas la collecte des ordures, ce qui favorise alors les dépôts sauvages.

A Thiaville nous avons donc opté pour la 1er formule : la taxe.

## 2 Les objets hétérogènes

Appelés monstres ils sont collectés 3 fois l'an, selon décision du Syndicat. Le prix de ces collectes est compris dans le montant versé par la commune et donc dans la taxe réclamée aux habitants.

## 3 La décharge municipale

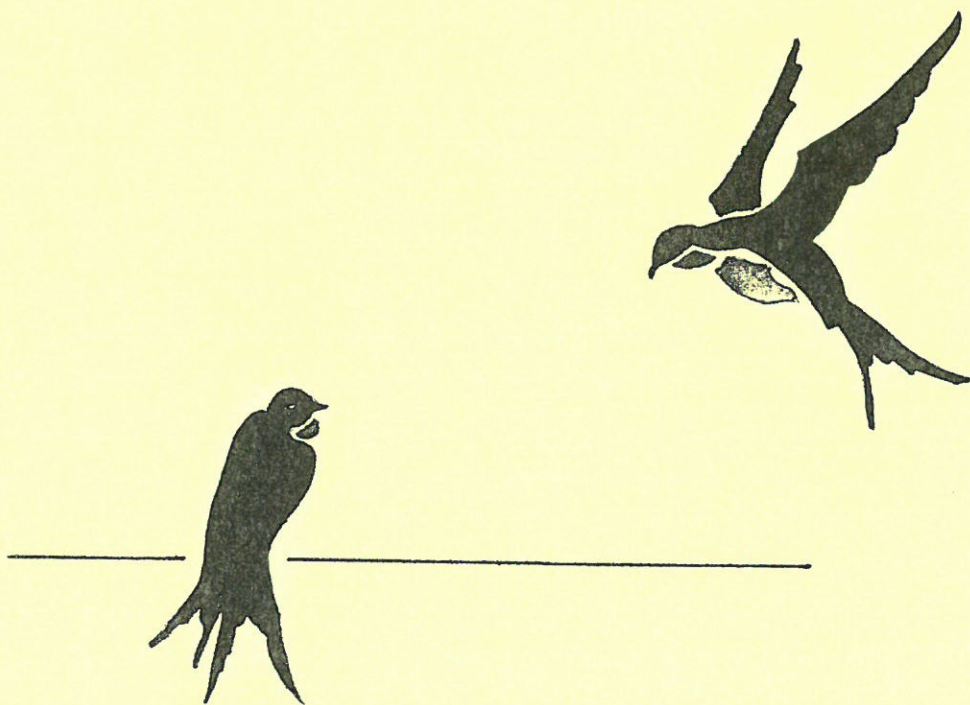
Plus souvent appelée "Le dépotoir", elle est réservée aux seuls habitants de Thiaville mais nombre de personnes étrangères à la commune y déversent cependant leurs objets et seul le flagrant délit permet de dresser procès verbal, ce qui n'est pas évident.

Par ailleurs, cette décharge devra disparaître en 1993/1994 n'étant plus légalement autorisée. En fait, il s'agit d'une "décharge sauvage" et celles-ci ne sont plus admises. De plus, le nettoyage 2 fois l'an de celles-ci représente une dépense pour le budget communal de 10 à 12000 F par an.

A noter que cette somme n'a jamais été repercutée sur les habitants ce qui constitue à l'évidence, une anomalie aux règles élémentaires du Plan Comptable.



## La situation future



## LA SITUATION A L'AVENIR

### 1 La collecte

Le système actuel peut encore durer quelques années. Mais la décharge de MENARMONT devrait fermer d'ici à 1995. Où seront alors conduites nos ordures ? Pour l'instant nul ne sait. Par contre on est certain qu'en 1993 le coût du traitement augmentera de plus de 30 % ! Par ailleurs, il est évident que si le trajet Thiaville au futur lieu de traitement est plus long qu'actuellement avec MENARMONT il y aura, là encore, une majoration du tarif. A moins qu'une usine d'incinération (existante à Rambervillers ou à construire (mais où ?) ne règle le problème. Mais à quel prix ?

A plus long terme, il semble de plus en plus probable qu'une collecte sélective devra être mise en oeuvre. Plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- mise en place en divers endroits de conteneurs à 4 compartiments :
  - 1 pour les plastiques
  - 1 pour les journaux/revues
  - 1 pour le verre
  - 1 pour les boites

Chaque habitant apportant lui-même au conteneur ses ordures ; seules les autres ordures ménagères seraient à placer dans la poubelle comme aujourd'hui. Laquelle serait ramassée de porte en porte.

- autre possibilité : chaque foyer devra disposer de 5 poubelles de couleur différente ou dûment renseignées :
  - 1 pour les plastiques
  - 1 pour les journaux/revues
  - 1 pour le verre
  - 1 pour les boites
  - 1 pour le reste

Dans cette hypothèse, la collecte à lieu en porte à porte mais pas nécessairement le même jour pour l'ensemble des poubelles.

D'autres formules sont également étudiées par les Sociétés et les Pouvoirs Publics. (ex : création d'une déchetterie pour le secteur. Coût pour les communes concernées : 400 à 500 000 F d'investissement plus le fonctionnement...) A suivre....

Enfin, il convient de s'interroger sur la pertinence d'un seul ramassage hebdomadaire à l'avenir.

Sans doute sera-t-il nécessaire d'envisager deux collectes par semaine, mais là encore, quel sera le coût ?

## 2 Les monstres

Il conviendra sans doute d'intensifier la fréquence des collectes, ou, à défaut, d'obtenir des bennes disposées en permanence afin que chacun puisse amener ses monstres. Le syndicat devra examiner ces divers aspects... ou trouver d'autres solutions.

## 3 La décharge

Elle sera supprimée à première occasion favorable en 1993 ou 1994. A quel endroit autorisé pourrons-nous verser l'important volume qui constitue l'actuel dépotoir ?... Mystère... et si nous trouvons, la dépense sera sans doute élevée.

Dans l'hypothèse d'une suppression, la discipline des habitants sera nécessaire et ils devront attendre la collecte des monstres pour évacuer leurs objets. De plus, existe le risque de dépôts sauvages, n'importe où de la part des sans gêne ou de ceux qui ne veulent pas attendre la collecte.

AVEC L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT LES ORDURES MENAGERS (ET LES DECHETS INDUSTRIELS) CONSTITUERONT POUR LES ANNEES A VENIR UN PROBLEME MAJEUR DONT LE COÛT SERA TRES ELEVE.

## NOTA

Ce document était long à lire et parfois difficile à comprendre malgré la volontaire simplification apportée à sa rédaction.

Merci de l'avoir lu.

Les Conseillers Municipaux, les Adjointes et moi-même répondrons volontiers à vos questions et vous apporterons toutes les précisions utiles, compte tenu des éléments connus à ce jour.

M.J.

Ce document n'a pas valeur contractuelle.